

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE GALAN**  
**Séance du 09 avril 2026**

N°19/2026

**Objet : Désignation d'un représentant de la Commune auprès de l'ASA Inter-Baïse**

L'an deux mille vingt-six et le neuf avril à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 ; en exercice : 15 ; qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 02 avril 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, BENANIBA Sonia, BRUNET Elodie, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, DUPLAN Adrien, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, RODRIGUEZ Audrey.

Absents : néant

A été nommée secrétaire : Madame SOMA Marie-Anne

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la Commune qui siègera au sein de l'Association Syndicale Autorisée ASA Inter-Baïse.

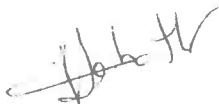
Elle précise que ce représentant exercera son mandat pour la durée du mandat en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité

DÉSIGNE en qualité de représentant de la commune, pendant la durée du mandat, Monsieur Jean-François BEFFEYTE.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire



Marie-Anne SOMA, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le 11/04/2026  
et publication le 10/04/2026

